



Junior Fishing Tour 57

LEURRE

Edition 2025/2026

REGLEMENT

Un Junior Fishing Tour ?

Le JUNIOR FISHING TOUR (JFT) est nouvelle compétition de pêche à destination des jeunes (-18 ans) née en 2024.

Les circuits de rencontre du Junior Fishing Tour organisés par la fédération de pêche de la Moselle et le CD 57, acteur de la pêche de compétition, soutenue par les AAPMA de Moselle proposent aux jeunes pêcheurs et pêcheuses, pré-adolescent(e)s, des espaces de rencontre et de confrontation. Il s'agit de rencontres conviviales et ouvertes au plus grand nombre, qui permettra à certains une ouverture et une progression vers la pêche de compétition. En effet, ces circuits de compétition permettront aux pêcheurs les plus aguerris, de devenir Champion ou Championne de France dans leurs catégories respectives.

Le Junior Fishing Tour comprend 2 circuits : un circuit pêche des carnassiers **aux leurres** et un circuit pêche des poissons blancs au coup. Dans chacun d'eux, les classements seront réalisés sur 2 tranches d'âges : les juniors (U14 : - de 14 ans) et les Espoirs (U18 : de 14 à 17 ans).

Rencontres de pêche aux leurres en Moselle pour les -18 ans
(au 1er janvier de l'année en cours)

Deux catégories d'Âge :

Les moins de 14 ans (Juniors)

Les 14 -17 ans (Espoirs)



Modalité de rencontre – inscriptions - déroulement du JFT LEURRES



1. MODALITÉS DES RENCONTRES

Ces rencontres souhaitent rassembler les jeunes pêcheurs de carnassiers aux leurres artificiels dans un esprit convivial et de partage. Elles se dérouleront du bord en individuel (*Leurres JFT Coup*) ou en équipe (*JFT Leurre*). Les rencontres, sous tous ses aspects, seront réglementées par le présent règlement et les extensions réglementaires locales qui le compléteront. Ils devront obligatoirement être suivis par tous les concurrents. Outre les points de ce présent règlement, seront appliqués :

- La législation française d'exercice de la pêche conformément au Code de l'environnement.
- La législation du département, où se disputent les rencontres, en matière d'exercice de la pêche, conformément à l'arrêté préfectoral réglementant la pêche dans la Moselle

2. INSCRIPTIONS

Les participants disposeront de tous les éléments et informations d'inscriptions sur le site de la Fédération de pêche de Moselle : federationpeche57.fr .

L'organisation limite les inscriptions à 40 pêcheurs.

Le coût de l'inscription est de 10€ par manche (inscription en ligne sur notre site internet : federtionpeche57.fr – lien helloasso). L'inscription doit se faire à l'avance, aucune inscription sur place ne sera acceptée.

Licence : Le circuit du JFT implique la prise d'une licence de compétition de pêche sportive. Pour l'obtention de cette dernière il est nécessaire de nous retourner le formulaire dédié, ainsi qu'une photo d'identité (format numérique si possible). Le coût et l'édition de la licence sera pris en charge par la Fédération de pêche de Moselle. Attention, il sera impossible de participer aux rencontres sans licence.

3. DÉROULEMENT

- Les rencontres se dérouleront en binôme de même catégorie d'âges pour un « autocontrôle » avec un classement individuel. L'organisation sera chargée de former des binômes par tirage au sort au début de l'évènement. Pour la catégorie Junior et espoir, une ou plusieurs personnes adultes peuvent être présentes (parents, bénévoles, commissaire) mais ils ne devront pas interférer avec la pratique « pêche » des jeunes inscrits (voir point n°4).
- Les horaires de chaque manche seront indiqués sur l'affiche dédiée à chacune des manches. La durée maximale de chaque manche sera de 3 heures de pêche. Les heures de départ et d'arrivée pourront être modifiées par l'organisation pour garantir le meilleur déroulement.
- Les limites du parcours de pêche seront présentées à l'ensemble des concurrents lors du briefing de la rencontre. Elles seront matérialisées sur le terrain à la convenance de l'organisation.

L'organisation indiquera clairement et signalisera si nécessaire les zones particulières, à l'intérieur de la zone de pêche qui sont sujettes à un type de restriction, comme les réserves de pêche, les zones où l'accès est interdit, ou celles présentant des risques, les lignes haute tension, etc.....

4. AIDE TECHNIQUE PAR UN TIERS :

Le participant peut bénéficier d'une aide extérieure (parent, ami, animateur...) pour : le montage de sa ligne, les emmêlements, l'épuisage et le décrochage du poisson. En revanche : le lancer, l'animation du leurre ou le fait de moulinet ne peuvent pas être effectués par une autre personne que le participant.

5. PARTICIPANTS

Ces rencontres sont ouvertes à tous les pêcheurs de 10 à 17 ans. **Pour participer, il faudra compléter la fiche d'inscription et avoir une carte de pêche en cours de validité.** Il sera demandé aux participants de se respecter les uns les autres, de respecter les autres usagés et de se plier au règlement ainsi qu'aux injonctions des commissaires, du comité d'organisation.

Rappels :

- Toujours et à tous moments, avant, pendant et après la rencontre, les participants devront suivre les normes élémentaires de sportivité et de courtoisie.
- Les participants s'engagent à respecter les autres utilisateurs et à faire preuve de courtoisie.
- Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson, afin notamment de préserver intacte l'intégrité physique de leurs prises.
- Les pêcheurs veilleront à être respectueux de l'environnement (utiliser les poubelles sur site, pour ne pas jeter de papiers, restes alimentaires, fils, leurres...dans l'eau ou sur les berges).
- La pêche depuis les ponts (domaine public) et depuis les pontons privés sont des pratiques prohibées.

Tout manquement à ces règles de bonne conduite sera sanctionné.

6. ÉQUIPEMENTS ET LEURRES

- Les rencontres se dérouleront exclusivement aux leurres artificiels, dans toutes ses variantes (appâts naturels, vivants ou morts non autorisés). L'utilisation d'attractants, arômes, huiles est autorisée uniquement pour imprégner les leurres. Tous types d'amorces, pâtes, huiles, arômes naturels ou artificiels déversés dans l'eau ou imprégnés sur autre chose que le leurre dans le but d'attirer le poisson sont interdits.
- Les pêcheurs auront l'entière liberté de choisir les styles de pêche qu'ils désirent, pourvu qu'ils entrent dans la catégorie « lancer ». Les formes, matériaux, dimensions, etc. des cannes, moulinets, lignes, hameçons et ustensiles employés pour la rencontre, seront libres, mais ils devront s'ajuster à la législation française en matière de pêche.
- En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet. Cependant, ils peuvent avoir au maximum 2 cannes pendant l'épreuve.
- Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons. Celle-ci sera obligatoirement : soit à mailles fines non nouées, soit avec un filet caoutchouc ou néoprène non traumatisant pour le poisson (Les pinces buccales à poissons type « fish-grip », sont interdites).
- Il s'agit bien d'un challenge amical (ce n'est pas une animation encadrée). Il faudra donc que chacun prévoit son propre matériel. **Pour des raisons de sécurité et d'équité entre les participants, la pêche en wading, l'utilisation de waders ou de cuissardes est interdite.**

7. POISSONS ACCEPTÉS ET VALIDATION DES PRISES

- Sont considérés valides toutes les espèces de poisson prises par la bouche (non harponnées) sans taille minimum de capture ni quota par espèces.
- Les points seront comptabilisés par la longueur en millimètres de toutes les captures valides présentées au contrôle pendant la manche. Le calcul des points : **1 mm = 1 point** (*Pas de quota, ni de taille minimum*).
- Les poissons capturés seront mesurés par un commissaire, sur la règle officielle qu'il détient. **La mesure des poissons est la mesure maximale entre l'extrémité de la bouche fermée à celle de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps.**
- Lors de la capture d'un poisson par un participant, dès sa sortie de l'eau, le second pêcheur du binôme devra cesser de pêcher. Ensuite, ils se chargeront ensemble de contrôler la mesure du poisson réalisé par le commissaire, et d'enregistrer la capture sur la feuille de marque, ainsi que de signer ensemble dans les cases prévues à cet effet.
- La longueur des poissons sera arrondie au demi-centimètre inférieur (exemple : un poisson de 207 mm sera comptabilisé à 205 points),
- Un coefficient de 0.5 est attribué à l'espèce « silure » (exemple un silure de 787 mm : sera comptabilisé $785/2=392.5$ points),

- Les mesures sont effectuées par un commissaire de la rencontre qui effectuera la mesure, remplira la fiche commissaire et effectuera une photo du poisson sur l'outil de mesure (et éventuellement du concurrent s'il le souhaite). Aussi ne seront considérés valides que les poissons capturés devant les opercules et repartis vivants en bonnes conditions après la remise à l'eau. On pourra toutefois prendre le temps de faire une photo. Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie.

8. RECOMPENSES

Seront récompensés les 3 premiers pêcheurs au classement générale par catégorie d'âge (Les moins de 14 ans et les 14-18 ans). D'autres récompenses annexes viendront compléter la remise des prix (plus gros poisson...).

L'ensemble des participants se verront remettre des lots de participation à l'évènement.

9. ACCES AUX FINALES REGIONALE ET NATIONALE

Pour ceux qui souhaitent participer à plusieurs dates ou l'ensemble du circuit, un classement départemental sera effectué sur chaque catégorie (Junior moins de 14ans – Espoir 14-17ans) comptabilisant les deux meilleurs scores (dates) du participant. A l'issue un podium départemental récompensera les champions qui auront l'opportunité d'accéder à la finale régionale qui se déroulera en mai-juin 2025 puis nationale selon la qualification régionale.

10. INTEMPERIES ET/OU MODIFICATIONS DE RENCONTRE

Le comité organisateur peut annuler une manche ou la totalité de l'épreuve si la sécurité des participants ne peut être assurée, notamment en ce qui concerne les conditions climatiques et les inondations. En cas d'orage, si celui-ci se déclare avant le début d'une manche son départ sera retardé. Si les conditions le permettent et dans la mesure des possibilités horaires. Si la rencontre est interrompue après la moitié de sa durée totale, les résultats acquis au moment de l'arrêt feront office de résultats finaux.

Les organisateurs se réservent le droit à des modifications de règlement et restent souverains concernant la modification du présent règlement.

En cas d'annulation, le montant des inscriptions sera restitué aux compétiteurs en totalité.

11. EGALITE / PAS DE POISSON SUR LA RENCONTRE

Dans le cas où il y aurait une égalité au classement final, les pêcheurs faisant partie des exæquos se verront départagés par l'attribution d'un point supplémentaire à celui ayant capturé le plus gros poisson. Si aucun poisson n'est capturé, un concours de lancer sur cible sera organisé dans la limite du temps disponible pour définir les 3 premières places. Une grande cible sera disposée au sol avec 4 zones de points (10/25/50/100 points). Les pêcheurs auront le droit à deux lancers d'essai chacun, puis 4 lancers seront comptabilisés. Celui qui obtiendra le plus de points remportera la victoire.

12. DROITS A L'IMAGE

En validant l'inscription, vous acceptez de rétrocéder votre droit à l'image à la Fédération de pêche de la Moselle lors des photos prises pendant les rencontres. Cette dernière pourra les utiliser librement dans le cadre de ces activités de communication et de promotion du Loisir pêche.